

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1916

Les Allemands frappent sans pitié les détenteurs de « *prohibés* ». Ils avaient trouvé chez M. l'avocat Victor De Brabandere quelques publications interdites. Conséquence : quatre mois de prison

Un autre avocat De Brabandere, Gaston, vient d'être condamné pour la troisième fois. Affaire de *prohibés*, également. La première fois on lui reprochait d'être un propagandiste de la ***Libre Belgique***.

Trois mois, de prison sont infligés au pharmacien Delacre parce qu'on a trouvé chez lui un numéro de la ***Libre Belgique*** !

M. le chanoine Kips, directeur de l'Institut Sainte-Marie, à Schaerbeek, est condamné à trois mois de prison pour avoir distribué des feuillets portant les paroles de la Brabançonne et n'avoir pas soumis à la censure, avant impression, le palmarès de la distribution des prix de... 1915 !

Lisez : Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » in **La Nación** ; 13/06/1919 :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

Pour les *distributions des prix* à Bruxelles, lisez : Roberto J. **Payró** ; “*Procedimientos alemanes*” in **La Nación** ; 4/9/1919 :

<http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDIMIENTOS%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf>